



MAIRIE DE VILLEPREUX

CABINET DU MAIRE

Dossier suivi par : Karima TEBIB

☎ : 0130808010

✉ : cabinetmaire@villepreux.fr

N/REF : SM/SB - 21 - 2009

Monsieur Magnon Verdier
1 rue du Cantal
78450 Villepreux

Villepreux, le 11 mai 2009

Objet : exercice du droit de réponse

Monsieur le responsable de publication,

Conformément à l'article 6 IV de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance de l'économie numérique et dans le cadre de l'exercice de mon droit de réponse, je vous demande d'insérer sur votre site www.lesamisdupsvillepreux.fr le texte ci-dessous :

Droit de réponse de Stéphane Mirambeau, Maire de Villepreux, au mot d'humeur « Les nouveaux espaces poubelles... »

Rien ne pourra, et sûrement pas votre mauvaise foi, vous arrêter dans votre croisade contre la municipalité.

Nous avons fait un choix courageux et nécessaire pour la ville et pour l'environnement. Malgré votre agitation, les premiers échanges lors des comités de quartier démontrent que la population dans sa grande majorité adhère à la suppression d'une collecte d'OM par semaine.

Sur le fond, vous avez approuvé la mise en place d'une seule collecte par semaine donc vos allégations sur l'écologie, les rats, les loups et autres fantasmes démagogiques n'ont que peu d'intérêt à moins qu'elles ne cachent qu'une opposition stérile ou pire encore un simple refus de certaines localisations d'abris...

Stéphane Mirambeau, Maire de Villepreux.

Comme le stipule la loi, « Le directeur de la publication est tenu d'insérer dans les trois jours de leur réception les réponses de toute personne nommée ou désignée dans le service de communication au public en ligne sous peine d'une amende de 3750 euros, sans préjudice des autres peines et dommages-intérêts auxquels l'article pourrait donner lieu ».

De plus, comme le précise l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, l'insertion de la réponse doit être faite à la même place et dans les mêmes caractères que le message critiqué.

Veuillez agréer, monsieur le responsable de publication, mes salutations distinguées.

Le Maire,

Stéphane MIRAMBEAU

